

## **EO2 : Changement d'actionnaire principal au profit des dirigeants fondateurs**

**Malakoff, le 16 juin 2017** – EO2 (code mnémorique : ALEO2)

---

- **Les fondateurs redeviennent les actionnaires de référence du Groupe**
  - **Les dirigeants fondateurs témoignent de leur confiance dans l'avenir du Groupe EO2**
  - **EO2 veut redynamiser sa communication financière et l'animation de son titre**
- 

### **Rachat de 19,5% du capital du groupe par ses fondateurs qui redeviennent les actionnaires de référence du Groupe**

Le Groupe EO2 annonce que ses dirigeants-fondateurs se sont portés acquéreurs, via leur holding de 19,5% des titres EO2 auparavant détenus par la société A Plus Finance. Cette opération permet au management d'EO2 de détenir 35,5 % du capital de la société.

Ce rachat marque un changement important de gouvernance de la société. En effet, après être devenus entre-temps minoritaires depuis l'arrivée des fonds d'investissement en janvier 2010, les dirigeants/fondateurs du Groupe EO2 redeviennent par cette opération les actionnaires de référence, comme ce fut le cas lors de la période de création de 2006 à 2010.

Ce renforcement au capital d'EO2 témoigne de la confiance des dirigeants-fondateurs dans l'avenir de la société.

### **EO2 veut redynamiser sa communication financière et l'animation du titre**

Afin de redynamiser la communication financière et du titre, dont la valorisation actuelle est inférieure à celle des fonds propres du Groupe (12 millions d'euros), EO2 annonce plusieurs initiatives de nature à relancer l'intérêt pour le titre. Le Groupe EO2 prévoit en particulier la mise en place des actions suivantes :

- Passage à une cotation en continue,
- Communication d'une prévision annuelle,
- Communication sur une base trimestrielle de son chiffre d'affaires dès l'exercice clos le 28 février 2018,
- Communication annuelle sur l'évolution de la liquidité du titre.

Enfin, le management du Groupe travaille sur d'autres pistes susceptibles d'améliorer le suivi de la valeur et qui pourraient être annoncées en cours d'année. Une distribution de dividendes pourrait ainsi être proposée à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour vous inscrire sur notre liste de diffusion nous vous invitons à vous rendre sur notre site <https://www.eo2.fr/eo2/informations-finances>

---



Les actions EO2 répondent aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et peuvent à ce titre être intégrées au sein des comptes PEA-PME et ainsi les actionnaires d'EO2 pourront bénéficier d'exonérations sur l'imposition des plus-values.

---

**À propos de la filière bois-énergie, première source d'énergie renouvelable en France.**

En représentant 47% de l'offre d'énergie renouvelable, le bois-énergie en est la première source en France. Le rôle du bois-énergie est déterminant pour donner à la France les moyens de répondre à la stratégie européenne en matière énergétique à l'horizon 2020 dont l'objectif ambitieux a été fixé à 23 % de part renouvelable. Le secteur connaît depuis une dizaine d'années une croissance à deux chiffres qui ne devrait pas se tarir dans les prochaines années compte tenu de l'objectif 2020.

**A propos du Groupe EO2, acteur de référence du secteur**

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte du bois à l'exploitation de chaufferies, le Groupe EO2 est un acteur de référence dans le secteur de l'énergie bois. En associant les métiers complémentaires de conception/exploitation de chaufferies avec la production/distribution d'énergie bois, le Groupe EO2 s'assure de relais de croissance sur un marché en plein essor.